

PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE

Coordonnées du porteur de projet :

Nom : [SCEA GUYARD](#)

Adresse : [1 rue Bers](#)

Commune : [89520 THURY](#)

Le projet :

Intitulé : [création de 2 forages à des fins d'irrigation](#)

Adresse : [Colangette \(à Thury\), Obélisques \(à Fontenoy\)](#)

Commune : [THURY, FONTENOY](#)

Référence cadastrale : [OY230, ZH128](#)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

[Dossier loi sur l'eau par régime de déclaration](#)

1. Description du projet

1.A. Nature du projet

Description sommaire du projet :

[Création d'un forage à des fins d'irrigation du noyeraie de 5 hectares au sein de la nappe des calcaires du Barrois du bassin versant de l'Ouanne, Création d'un forage pour l'irrigation d'une plantation de framboisiers de 1,5 hectares.](#)

1.B. Localisation par rapport à Natura 2000

Le projet est-il situé :

- Dans un ou plusieurs site Natura 2000 : ☐ Oui ☒ Non

Le(s)quel(s)?	N° Site : FR 26.....	Nom du site :
	N° Site : FR 26.....	Nom du site :
	N° Site : FR 26.....	Nom du site :

- A proximité d'un ou plusieurs sites Natura 2000 : ☒ Oui ☐ Non
[FR2601009 - Landes et Gâtines de Puisaye](#)
[FR2600991 - Tourbières, marais, forêts alluviales de la vallée du Branlin](#)

Annexe 1 situation du projet sur la carte des sites Natura 2000 du département.

Joindre au présent formulaire : [carte de situation détaillée : voir le chapitre 1 du dossier loi sur l'eau pour la création des deux forages.](#)

1.C. Étendue du projet

Quelle est la surface de l'implantation du projet : 2 x 20 m²

Quelles sont les emprises en phase chantier : 2 x 200 m²

1.D. Délais de réalisation

Projet pérenne (Construction,...)

Durée du chantier (en jour, mois) : 7 jours pour le forage la Colangette

5 jours pour le forage la Justice

Période du chantier (jour, mois) : été ou automne 2022

1.E. Aménagement(s) inhérent(s) au projet

Décrire, le cas échéant, les aménagements nécessaires au projet (voiries, réseaux, zone de stockage).

Pour les manifestations ou interventions, préciser les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, la logistique et le nombre de personnes attendues.

AUCUN

1.F. Entretien, fonctionnement, rejet

Préciser si l'activité générera des interventions ou rejets sur le milieu durant la phase chantier et la phase d'exploitation (traitements chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eaux pluviales ou usées, pistes), et les décrire succinctement (fréquence, nature, ampleur,...)

Le volume de roche concassée sera de 9 m³ pour le forage de la Colangette et de 3 m³ pour le forage de la Justice.

1.G. Cartographie de la zone d'influence de l'activité

Vous pouvez délimiter la zone d'influence de votre projet sur une carte au 1/25000 ème ou plus précise, en faisant également figurer les périmètres Natura 2000.

Voir chapitre 4 du rapport prélèvement d'eau à des fins d'irrigation

1.H. Démarches entreprises auprès d'experts

Avez-vous eu des contacts avec les animateurs de sites Natura 2000, des experts, des associations de protection de la nature lors de la définition de votre projet : demande d'information, discussion sur les scénarii techniques pour minimiser les incidences ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, comment avez-vous pris en compte les éventuelles préconisations ?

NON – hors site

2. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone du projet et ses alentours.

- | | | |
|--|---|---|
| ☐ Pâturage/ Fauche | ☐ Pêche | ☐ Décharge sauvage |
| ☒ Grandes cultures | ☐ Chasse | ☐ Urbanisée |
| ☐ Sylviculture | ☐ Autres sports et loisirs | ☐ Aucun |
| ☐ Autres (préciser) : | | |

Indiquer les usages créés ou amplifiés par le projet et l'évolution du bâti existant

AUCUN

3. Habitats naturels

Le tableau ci-dessous vous permet d'indiquer les **habitats naturels (c'est-à-dire les types de milieux)** présents à l'emplacement même de votre projet et à proximité. **Cet état des lieux peut être établi sur la base d'observations et/ou des informations figurants dans les cartes des documents d'objectifs** (Où trouver l'information ? Page 1)

De même il permet de détailler les incidences que peut engendrer votre projet (implantation et à proximité) sur ces habitats.

Attention ces incidences concernent l'ensemble des phases (chantier, exploitation, entretien, ...)

- | | |
|---|--|
| ☐ Rejet dans le milieu aquatique | ☐ Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| ☐ Piétinement | ☐ Circulation de véhicules |
| ☐ Remblaiement ou creusement | ☒ Autres incidences : rejet d'eau |

Type d'habitat naturel		Cocher si affecté par le projet	Précision sur les habitats naturels d'intérêt communautaire	Précision sur les incidences par milieu
Milieux ouverts	Prairie, Pelouse			Rejet de boue (eau + fragments de roche) incorporée au sol par la suite
	Lande et parcours			
	Bocage, haies			
	Parcelle de cultures	✗	✗	
Milieux forestiers	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Autre :			
Milieux humides	Cours d'eau			
	Fossé			
	Étang			
	Zone humide			
	Autre :			
Milieux rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Éboulis			
	Autre :			

Afin de faciliter l'instruction du dossier et de mieux appréhender les milieux naturels environnants, merci de fournir quelques photos de l'implantation du projet et de son environnement en reportant leur numéro sur une carte de localisation et en indiquant ci-dessous leur légende.

[voir le dossier le chapitre 1 du dossier loi sur l'eau pour la création des deux forages.](#)

Votre projet engendre-t-il la destruction ou la détérioration d'habitats naturels ?

- ☐ Oui ☒ Non

Si oui préciser le type d'habitat et la surface concernée

.....

4. Espèces

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurants dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs et autres documents disponibles pour chaque site Natura 2000

Noyers et adventices spontanées sur la parcelle de la Justice.

Framboisiers et adventices spontanées sur la parcelle de la Colangette.

Cultures conduites en agriculture biologique.

Quelles sont les incidences engendrées par votre projet sur les espèces (implantation et à proximité) ?
Attention ces incidences concernent l'ensemble des phases (chantier, exploitation, entretien, ...)

- | | |
|---|---|
| ☐ Rejet dans le milieu aquatique | ☐ Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| ☐ Bruits et vibrations | ☐ Éclairage nocturne |
| ☐ Piétinement | ☐ Circulation de véhicules |
| ☐ Remblaiement ou creusement | ☒ Autres incidences : AUCUNE |

Votre projet engendre-t-il la destruction ou la perturbation d'espèces animales ou végétales qui ont permis la désignation du site Natura 2000 ?

- ☐ Oui ☒ Non

Si oui préciser les espèces concernées, leur nombre et si les perturbations concernent des fonctions vitales de l'espèce (reproduction, repos, alimentation, ...)

.....

5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000. A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en cas de :

- destruction ou dégradation d'un habitat naturel ayant contribué au classement Natura 2000 du ou des sites concernés
- destruction ou perturbation dans la réalisation du cycle vital d'une espèce ayant contribué au classement Natura 2000 du ou des sites concernés

Votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

✖ **Non : Justifiez votre conclusion :**

Eloignement des sites NATURA 2000.

Milieu de prélèvement d'eau sans lien avec les habitats NATURA 2000.

Ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur du projet.

- ☐ **Oui** : L'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier complet (conformément à l'article R414-23 du code de l'environnement) doit être établi et transmis au service instructeur du projet.

A (lieu) : THURY

Signature :

Le (date) : 20 février 2022

